



Informations saison 2022-2023

Chers parents et chers gymnastes,

Nous sommes heureux de vous compter parmi les membres de notre société pour l'année 2022-2023. Par ces quelques lignes, nous aimerions rappeler plusieurs points qui nous semblent importants pour le bon fonctionnement des leçons.

Inscriptions :

Les inscriptions sont à remplir en ligne sur notre site internet www.gymechallens.ch, une confirmation vous sera transmise par votre moniteur ou le moniteur de votre enfant.

Présence :

Les moniteurs conçoivent leurs leçons avec une certaine progression, c'est pourquoi nous comptons sur la présence régulière de chaque gymnaste. **Toute absence doit être excusée auprès de l'un des moniteurs avant la leçon.**

Cotisations :

Une fois inscrit, la cotisation est due même si votre enfant arrête en cours d'année scolaire. Elle s'élève à Fr. 170.- pour les enfants et étudiants, Fr. 200.- pour les Parents-Enfants, volley et adultes. Les cotisations ne sont pas calculées au prorata pour les gymnastes commençant en cours d'année. La facture est payable à 30 jours, des frais de rappels de Fr. 15.- s'appliquent.

Tenue :

Les gymnastes devront se présenter dans une tenue adéquate pour faire de la gymnastique et les cheveux longs devront être attachés. Les moniteurs donneront plus d'indications concernant les chaussures. Pour des raisons évidentes de sécurité, nous demandons qu'aucun bijou ou montre ne soit portés durant les leçons.

Matériel :

Le matériel acheté par la société (par ex. : justaucorps, engins à main, costumes...etc.) appartient à la société. Merci d'en prendre soin et de le restituer en temps voulu aux moniteurs concernés. Tout matériel endommagé ou non restitué sera facturé au prix coutant.

Soirées de gym et concours :

La présence des gymnastes aux soirées de gym et aux concours pour les groupes concernés est obligatoire.

Leçons :

Les parents ne sont pas autorisés à rester dans la salle pendant les leçons de gym (Excepté Parents-Enfants !)

Démission :

Si vous désirez quitter notre société, il est indispensable de faire parvenir une lettre de démission à la secrétaire au 31 août de chaque fin d'année scolaire, sans quoi vous recevrez une cotisation pour l'année scolaire suivante.

Convocation à l'Assemblée Générale :

Notre Assemblée Générale annuelle se tiendra **le mercredi 16 novembre 2022 à 20h00**. Une convocation vous parviendra par email en temps voulu. La présence des membres adultes et des moniteurs est obligatoire. Pour les membres mineurs, la présence d'un représentant légal est requise.

Pour d'autres informations, vos monitrices et vos moniteurs, ainsi que les membres de votre comité sont à votre disposition.

Nous espérons que vous et vos enfants auront beaucoup de plaisir au sein de notre société et vous adressons, chers parents et chers gymnastes, nos salutations sportives.